

Signification de la Journée franco-allemande du 22 janvier 2006 pour la région du Rhin supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 NOVEMBRE 2005

Lors de sa séance plénière du 25 novembre 2005 et à la requête de la Commission Culture, Jeunesse et Formation, le Conseil Rhénan

1. salue l'accord entre les Gouvernements allemand et français déclarant le 22 janvier "Journée franco-allemande", occasion pour les établissements scolaires des deux pays de promouvoir la langue du pays voisin, de présenter leurs relations bilatérales et d'informer sur les programmes d'échanges et de rencontres ainsi que sur les possibilités d'études et d'emploi dans le pays voisin,
2. renforce l'objectif visant à faire du Rhin supérieur une région où la population maîtrise simultanément les langues allemande et française et, dans ce contexte, voit aussi dans l'initiative de la Journée franco-allemande une contribution importante au développement de la région du Rhin supérieur,
3. encourage les écoles et établissements scolaires de la région du Rhin supérieur à participer à la Journée franco-allemande par des actions et initiatives visant avant tout à promouvoir la langue voisine, à renforcer les contacts transfrontaliers et l'échange d'élèves et d'enseignants entre les écoles du Rhin supérieur et à informer sur les perspectives de formation et d'emploi,
4. souligne son opinion selon laquelle la devise de la Journée franco-allemande 2006 "L'allemand, un passeport pour des métiers et des carrières en Europe - Französisch schlägt Brücken für Beruf und Karriere", s'applique aussi à la partie suisse de la région du Rhin supérieur et recommande l'intégration des écoles suisses de la région du Rhin supérieur aux initiatives de la Journée franco-allemande instituant ainsi la Journée franco-allemande Journée trinationale du Rhin supérieur.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en Allemagne : au gouvernement du Land Baden-Württemberg et du Land Rhénanie-Palatinat,
- en France : au Recteur de l'Académie de Strasbourg,
- en Suisse : aux gouvernements des cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura.